Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 2

Artikel: Encore un effort, Messieurs des syndicats !

Autor: Cossy, Catherine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-278976

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Encore un effort, Messieurs des syndicats !

Les syndicats ne défendent pas toujours l'égalité salariale avec l'ardeur voulue.

Une convention collective, même fraîchement renouvelée, n'est pas toujours gage d'égalité de salaires : les négociations dans l'industrie graphique qui ont abouti en automne 1988 le prouvent. La convention collective continue à prévoir deux catégories de salaires, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes. Dès le 1er janvier de cette année, une ouvrière auxiliaire reçoit 2355 francs par mois, un ouvrier non qualifié 2710 francs. A coups d'augmentation du salaire mensuel de 70 francs par année, l'égalité n'est prévue que pour l'année 1993... douze ans après l'inscription de son principe dans la Constitution.

La commission féminine du Syndicat du livre et du papier a tout fait avant et pendant les négociations pour obtenir la suppression de cette injustice, mais a dû s'incliner. Marianne Meyer, de la commission : « Les femmes ont été sacrifiées à un intérêt jugé supérieur, l'unité ». Pour la première fois en effet, les trois syndicats de la branche négociaient ensemble un contrat collectif avec les patrons et n'ont pas voulu remettre en question tout un édifice — durement négocié il est vrai — au nom de la seule égalité entre hommes et femmes.

Les vendeuses sont parmi les premières victimes de la discrimination. (Photo BIT)

Femmes syndicalistes : entre deux chaises

En mars déjà, la commission féminine du SLP avait alerté l'opinion publique sur la tentative des employeurs de réaliser l'égalité par le bas, en réduisant les salaires des hommes. Les hommes à ce moment-là étaient prêts à se mobiliser, remarque Marianne Meyer. Ils ont été moins empressés lorsqu'il s'est agi de faire remonter les salaires des femmes. Selon Marianne Meyer, qui faisait partie de la délégation syndicale (deux femmes et dix hommes) négociant avec le patronat, les employeurs semblaient prêts à accepter que les auxiliaires — femmes et hommes — font un travail de valeur égale. Ils rechignaient bien sûr sur le niveau du salaire (le plus bas possible). Entretemps, les négociations avaient atteint une phase très critique, les patrons voulant abolir une tradition à laquelle le plus petit des syndicats (les lithographes) tenait beaucoup : celle de la formation de l'épargne : le patron et l'employé-e versent chaque mois 50 francs sur un carnet d'épargne bloqué.

Lorsque les représentants des patrons ont laissé entrevoir qu'ils allaient céder sur ce point, les collègues masculins étaient prêts à accepter tout le reste. « Nous aurions pu obtenir plus », constate amèrement Marianne Meyer. La commission féminine tente pour le moment de trouver une ouvrière qui soit d'accord de déposer plainte : « Elle obtiendrait immédiatement 350 francs supplémentaires par mois ». Aucune toutefois ne veut risquer ce pas. Peut-être une étrangère qui retourne au pays ou une femme qui arrive à la retraite, espère Marianne Meyer.

Les syndicats, où les hommes sont encore en éclatante majorité (les femmes représentent 12 % de l'effectif de l'USS), sont-ils vraiment en mesure de défendre les intérêts des salariées ? Oui et non, répond Ruth Dreifuss de l'USS. Depuis 1981, l'égalité de salaires a la priorité dans toutes les revendications. Les meilleurs résultats ont été obtenus dans l'horlogerie et la chimie, cette dernière branche prévoyant même un barème détaillé des salaires qui ne se limite pas aux salaires minimums. Il est vrai qu'il peut y avoir des conflits entre les différents objectifs et l'égalité de salaires n'est pas forcément celui qui gagne, reconnaît-elle. La solution acceptée dans l'industrie graphique est mauvaise, mais il ne faut pas oublier que c'était la négociation la plus difficile de l'année 1988.

Catherine Cossy